



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES LACS MÉDOCAINS



TAXE DE SEJOUR

Articles L.2333-26 a L.2333-46 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Afin d'améliorer la qualité d'accueil et de rendre votre séjour toujours plus agréable, la Communauté de Communes des Lacs Médocains en charge du développement touristique du territoire dispose d'une ressource : la taxe de séjour.

La taxe de séjour est prélevée par votre hébergeur pour le compte de la Collectivité sur les communes de Lacanau, Carcans et Hourtin. Le produit de la taxe de séjour est intégralement consacré au fonctionnement de l'Office de Tourisme communautaire pour lui permettre d'assurer ses missions d'accueil, d'information et de promotion touristiques.

LA TAXE DE SEJOUR AU REEL

- La taxe de séjour au réel est collectée par les professionnels : hôtellerie, hôtellerie de plein air, résidence de tourisme, villages de vacances, aires naturelles de camping.
- La taxe de séjour est payée par le touriste en fonction de la durée de son séjour.
- Le montant de la taxe est perçu avant le départ du visiteur et figure distinctement sur la facture du client.

HEBERGEMENT		TAXE DE SEJOUR
Type d'hébergement	Catégorie/ Classement	€/ nuit et par personne
Hôtels, résidences hôtelières	4* et 4* luxe	1.12
	3*	0.88
	2*	0.69
	1*	0.52
	Non classés	0.36
Villages de vacances, résidences de tourisme	Grand confort	0.69
	Confort	0.52
Hôtellerie de plein air	3* et 4*	0.52
	Non classé, 1* et 2*	0.22
Aires naturelles de camping	-	0.22

LA TAXE DE SEJOUR FORFAITAIRE

La taxe de séjour forfaitaire s'adresse aux loueurs particuliers : locations de villas et meublés, gîtes, chambres d'hôtes. La taxe de séjour forfaitaire est payée par le logeur et non par le client directement. La taxe de séjour est donc récupérée par le logeur sur le prix de la location de l'hébergement. La taxe de séjour est ainsi automatiquement intégrée dans le prix de la location et n'apparaît donc pas sur la facture du client.

PUBLIC CONCERNE :

La taxe de séjour est prélevée par votre hébergeur pour le compte de la Communauté de Communes auprès de toute personne séjournant sur le territoire, n'étant pas domicilié ou ne possédant pas de résidence pour laquelle elle paie une taxe d'habitation sur l'une des trois communes de notre intercommunalité (Lacanau, Carcans, Hourtin). En Gironde, 10% du produit de la taxe de séjour sont reversés au Conseil Général. Ces 10% de taxe additionnelle départementale sont inclus dans les tarifs de la taxe de séjour au réel et de la taxe de séjour forfaitaire. Son produit est reversé au Département en fin de période de perception.

PRINCIPES DE PERCEPTION :

Une taxe de séjour mixte est appliquée sur le territoire de la Communauté de Communes des Lacs Médocains.

- . La taxe de séjour au réel pour les professionnels (hôtellerie, hôtellerie de plein air, résidence de tourisme, villages de vacances, résidences locatives).
- . La taxe de séjour au forfait pour les particuliers (location de villas et meublés, gîtes, chambres d'hôtes).
- La taxe de séjour, au réel ou forfaitaire, est perçue du 1^{er} Avril au 31 Octobre 2010.

EXONERATIONS ET REDUCTIONS : Toutes les demandes d'exonérations et de réductions doivent donner lieu à production de justificatifs.

Exonérations :

- . Les enfants de moins de treize ans conformément à l'article L 2333-31 du CGCT
- . Les colonies et centres de vacances collectives conformément à l'article D. 2333-47 du CGCT
- . Les bénéficiaires de l'aide sociale au sens de l'article D2333.48 du CGCT
- . Les fonctionnaires et agents de l'Etat appelés temporairement dans la station pour l'exercice de leurs fonctions conformément à l'article D2333.48 du CGCT
- . Les personnes qui par leur travail ou leur profession participent au fonctionnement et au développement de la station

Réductions :

Sur présentation de la carte, les membres des familles nombreuses bénéficient des mêmes réductions que celles prévues sur les tarifs SNCF.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Communauté de Communes des Lacs Médocains - 1, Route de Bordeaux - 33121 CARCANS
Tél. : 05 57 70 11 97 - Fax : 05 57 70 09 24